

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 MARS 2010 18h30 – CLUNY (salle des Griottons)

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session.
Michel MAYA propose de débiter le conseil suivant l'ordre du jour.

1) Procès verbal du Conseil syndical du 23 février 2010 :

Le procès verbal du Conseil Syndical du 23 février 2010 est soumis à approbation par M. le Président.

Bertrand DEVILLARD précise qu'à la page 5, une erreur s'est glissée sur le nom de l'intervenant. Il faut bien remplacer le nom de Mme BERTIN à la place de Mme BEZORNAY.

Le Conseil syndical à l'unanimité adopte le procès verbal du 23 février 2010.

2) Compte administratif et compte de gestion 2009

Compte administratif 2009 :

Monsieur MAYA précise que ce Conseil syndical a pour but de présenter le Budget prévisionnel 2010 ainsi que les dossiers en cours. Il ajoute qu'il y a deux façons de présenter le budget soit dans un premier temps on reprend le compte administratif 2009 et ensuite on étudie le budget 2010. Soit on met les deux en parallèle afin de comparer les dépenses 2009 et les prévisions sur 2010. Cette méthode est plus lisible.

Le Conseil syndical décide d'utiliser la seconde méthode.

Michel MAYA donne donc la parole à Bertrand DEVILLARD afin de présenter le compte administratif 2009 et le budget prévisionnel 2010 en expliquant au fur et à mesure les évolutions qui peuvent intervenir par article budgétaire.

Après avoir présenté le budget article par article Bertrand DEVILLARD demande s'il y a des interrogations sur la présentation.

Monsieur SENE demande à quoi correspondent les dépenses inscrites sur l'article 6287 (remboursement de frais).

Bertrand DEVILLARD explique que sur cet article sont compris les charges de fonctionnement pour le remboursement des frais à la Mairie de Cluny (location, téléphone ligne mairie, photocopies, frais de timbres...) et pour le remboursement des frais de personnel du gardiennage de la déchetterie de Tramayes (personnel dédié de la mairie).

Personne d'autres n'ayant de questions ;

La proposition du Compte administratif 2009, se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES 2009	1 741 679.63 €
RECETTES 2009	1 783518.02 €
RESULTAT 2009	41 838.39 €

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2009	717 230.66 €
RECETTES 2009	830 752.74 €
RESULTAT 2009	113 522.08 €

Le résultat net de l'exercice est donc de 155 360.47 €.

Les restes à réaliser à reporter sur le budget 2010 sont de :

SECTION INVESTISSEMENT	
RAR DEPENSES	51 135.43 €
RAR RECETTES	30 000 €
RAR RESULTAT	21 135.43 €

A la fin de la présentation de ce CA, Monsieur le Président laisse la présidence de la séance à Monsieur BERTRAND, vice-président, et sort de la salle.

Monsieur BERTRAND demande si l'assistance a des questions sur ce CA, puis fait procéder au vote.

Le Compte administratif 2009 est voté à l'unanimité par le Conseil syndical.

Monsieur MAYA précise que le compte de gestion 2009 est conforme au compte administratif 2009. Il propose donc de passer au vote.

Le compte de gestion 2009 est approuvé à l'unanimité par le conseil syndical.

Michel MAYA propose ensuite au Comité syndical d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 41 838.39 € en recettes de fonctionnement pour 41 838.39 €, en excédent de fonctionnement antérieur reporté. Pour rappel, les reports excédentaires de 2008 sont de 22 436,86 €, le report excédentaire pour 2010 est donc de 64 275.44 €.

- l'excédent d'investissement en recettes d'investissement en excédent d'investissement antérieur reporté. Pour rappel, les reports déficitaires de 2008 sont de 46 860.19 €, le report excédentaire pour 2010 est donc de 66661.89 €.

L'affectation de résultat présenté comme ci-dessus est approuvée à l'unanimité par le conseil syndical.

Avant de procéder au vote du budget prévisionnel 2010, la proposition des participations 2010 des collectivités membres doit être validée.

Participations 2010 des collectivités membres :

Michel MAYA résume la situation comme suit :

Concernant les participations des collectivités, les évolutions des dépenses de fonctionnement et la prudence quant aux prévisions des recettes conduisent à proposer un taux de TEOM à 11.63 % sur le territoire, représentant une hausse moyenne de la participation des collectivités de 6.49 % (soit 10 € en moyenne par foyer).

Méthodologiquement, le calcul de ces participations tient compte de l'évolution des bases fiscales et de l'évolution de l'indice des prix de janvier à décembre 2009 (augmentation de 1.34%).

Concernant l'évolution des bases fiscales, l'augmentation globale de 1.38% doit être minorée de 1,2 points correspondant à l'augmentation décidée par la loi de finances 2010 qui prend en compte l'inflation prévisionnelle 2010. L'augmentation prévisionnelle des bases fiscales pour 2010 est de 0.18%.

Le coût global proposé pour la participation des communes 2010 serait donc de 1 576 000 € (soit une majoration globale de 6.49% par rapport à 2009) se répartissant comme suit :

- Communauté de communes du Clunisois : 941 182.73 €
- Communautés de communes de Matour et sa Région : 328 114.51 €
- Communauté de communes du Mâconnais / Charolais : 187 718.32 €
- Communauté de communes de la Guiche : 95 243.73 €
- Clermain : 17 888.75 €
- Chériset : 5 851.96 €

Comme habituellement il est proposé que les participations des collectivités soient demandées par douzièmes, calculés sur la base de l'année N-1 pour les premiers mois de l'année et ajustés dès le vote du budget primitif de l'année N.

Michel MAYA soumet au Conseil syndical ses participations aux collectivités membres.

Le Conseil syndical adopte cette proposition à l'unanimité.

3) Budget prévisionnel 2010 :

Michel MAYA propose que l'on passe au vote du Budget Prévisionnel 2010 étudié en parallèle avec le Compte Administratif 2009. Celui-ci correspond aux décisions prises lors du Débat d'orientation budgétaire.

Budget prévisionnel 2010 :

SECTION FONCTIONNEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2010	1 967 035.03 €
PREVISIONS RECETTES 2010	1 967 035.03 €
SECTION INVESTISSEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2010	1 382 496.92 €
PREVISIONS RECETTES 2010	1 382 496.92 €

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le Budget prévisionnel 2010.

4) Etude recyclerie:

Michel MAYA fait le point de la situation à la suite de la dernière réunion du Comité de pilotage du réseau de ressourceries Sud Bourgogne.

L'association Travail et Service ne s'est pas présentée à la réunion et a informé le Comité de pilotage qu'elle ne souhaitait plus participer à cette opération. De fait l'association Le PONT de Mâcon s'est proposée pour couvrir le territoire du SIRTOM.

C'est cette même structure qui couvrira le territoire du SICTOM du Mâconnais.

Pour le Tournugeois et la Communauté de communes du Mâconnais Val de Saône c'est l'association Solidarité Partage, basée à Tournus, qui se chargera de ces territoires.

Durant cette réunion, une convention cadre de groupement, ainsi que les prévisions d'organisation du réseau ont été discutées. Le Département a dans ce cadre demandé à être cosignataire de cette convention cadre. Cette convention cadre définit les droits et obligations de chacun des membres du groupement. Bertrand DEVILLARD explique l'intérêt de la convention en précisant l'engagement des collectivités et des partenaires.

Bertrand DEVILLARD rappelle que dès le début de l'opération, un lieu de revente des produits détournés devra être mis en place sur le territoire du SIRTOM. En effet, LE PONT va prélever les objets sur les déchetteries et les réparer sur son site de Mâcon.

Magali LEGALEE demande si LE PONT sera prêt à se déplacer dans chaque déchetterie malgré un surcoût de transport pour eux ?

Michel MAYA répond qu'il n'y a pas de problème, leur structure permet cette organisation en interne. Il est même prévu qu'ils emploient des personnes supplémentaires en emplois aidés. D'autre part, il est bien prévu, à terme, que cette structure organise sur le territoire du SIRTOM (certainement sur Cluny) un lieu de réparation/stockage/vente. Le problème actuel reste le financement de l'achat ou de la location de ce local.

Monsieur GRESSARD demande si cela sera installé sur toutes les déchetteries du territoire du SIRTOM.

Michel MAYA répond que dans un premier temps cette fin d'année se fera sur déchetterie de Cluny, et ensuite sur les 4 autres déchetteries du territoire.

Mme MARBACH demande quels seront les flux détournés ?

Bertrand DEVILLARD explique que cela peut être des meubles, des vélos, des canapés, de DEEE, des lits, sommiers, mobilier de jardin....et précise que le valoriste situé sur la déchetterie, en plus du gardien, devra estimer si le matériel est réadaptable et bon pour être rénové, pour remettre ensuite à la vente. Le principe de base étant la réutilisation après rafraîchissement.

Mme BERTIN demande si ce n'est pas faire concurrence à EMMAUS ?

Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement il s'agit d'une activité similaire, mais précise que EMMAUS n'est pas présent sur notre territoire. Il insiste sur le fait que malheureusement (ou heureusement) il y a du travail pour tous le monde dans ce domaine.

Michel MAYA ajoute que le valoriste ne va pas chercher dans les bennes mais propose aux administrés de déposer leurs produits afin que ce soit en plein accord. Le valoriste sera situé en bas de quai pour respecter la liberté potentielle des gens de donner ou de jeter.

Bertrand DEVILLARD ajoute qu'il va falloir travailler en amont avec les gardiens pour gérer le relationnel entre les gardiens de déchetterie et le valoriste.

Magali LEGALLEE demande si le valoriste sera présent toute la journée aux horaires d'ouverture.

Bertrand DEVILLARD précise que sur le principe oui mais ce sera mis en place petit à petit.

Mme GENTIEN demande à quelle date exacte ce système va être mis en place.

Michel MAYA répond que si tout va bien tout devrait être calé pour une mise en place durant le dernier trimestre 2010.

Mme GENTIEN demande à en parler aux conseillers communaux.

Mme BERTIN demande si cette opération est un coût supplémentaire pour le SIRTOM.

Bertrand DEVILLARD et Michel MAYA répondent que non puisque le coût financier pour la collectivité correspond au coût évité de traitement.

Michel MAYA soumet cette convention au vote.

Le Conseil syndical à l'unanimité autorise le Président à signer cette convention constitutive.

5) Questions diverses :

Modifications de délégués au SIRTOM :

Michel MAYA informe que des modifications des délégués de la commune de Château (Mme Mireille JANDET déléguée titulaire) et de la commune de SAINTE-CECILE (Mme Danièle MYARD délégué titulaire) seront prises en compte dès lors que la Communauté de communes du Clunisois aura pris sa délibération.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20 h 30.